

# ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-377 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

# DEMENAGEMENT 1 RUE PORTAIL NAOU

### Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route;

VU le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU la demande de Mme NEVES Ariane pour le déménagement au n°1 rue Portail Naou;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre le bon déroulement d'un déménagement ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures pour assurer la sécurité des usagers ;

#### ARRETE

#### Article 1:

Le stationnement sera autorisé en face du N° 4 rue Nafournès (Photo ci-joint), le samedi 28 juin 2025 de 09h30 à 18h00 pour le déménagement au n°1 rue Portail Naou.

#### Article 2:

Le stationnement ne devra pas gêner la circulation.

#### Article 3:

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par le demandeur Madame NEVES Ariane.

#### Article 4:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Article 6: Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, 23 juin 2025.

Par délégation du Maire, Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.